

BIENVENUE À LA FCPE

Vous venez d'adhérer à la Fédération des conseils de parents d'élèves, nous sommes ravis de vous accueillir au sein de la FCPE !

Notre association agit depuis 1947 pour que chaque enfant trouve sa place au sein de l'école avec les mêmes conditions d'accès à l'éducation. La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière le rôle essentiel de l'école, mais également ses faiblesses et ses inégalités. De nombreux défis sont à relever pour qu'aucun élève ne soit laissé sur le bord du chemin. Le projet éducatif de la FCPE a de nombreuses propositions pour améliorer la scolarité de tous nos enfants !

www.fcpe.asso.fr/notre-projet-pour-lecole

COMMENT FONCTIONNE LA FCPE

En chiffres

6 000 associations de parents d'élèves
= conseil local = dans une école, un collège,
un lycée ou sur plusieurs établissements.

102 fédérations départementales
= conseil départemental des parents d'élèves
= seule fédération nationale présente
dans tous les départements et en outre-mer.

1 fédération nationale avec au total :

280 000 parents adhérents.

50 000 parents d'élèves élus dans les
conseils d'école et conseils d'administration.

150 000 parents d'élèves qui siègent
dans les conseils de classe.

1 300 000 parents qui votent pour la FCPE
aux élections scolaires.

Les élus FCPE vous représentent aussi dans
les instances nationales et académiques de
l'Education nationale (CDEN, CAEN, CSE,
CNESER, CNEA).

Nos rencontres nationales

> Un colloque, un congrès, des journées théma-
tiques, des journées avec les représentants des
fédérations départementales, des formations na-
tionales et locales destinées à tous les adhé-
rents.

POURQUOI CRÉER UN CONSEIL LOCAL FCPE

Vous êtes adhérent FCPE et il n'y a pas d'association de parents d'élèves au sein de l'école de votre enfant ou de l'établissement scolaire de votre adolescent ? Vous vous demandez quel est l'intérêt de créer un conseil local affilié à la FCPE ?

Vous aurez plus de poids dans vos actions

> Fermeture de classe, harcèlement, conflit, ab-
sences de professeurs, devoirs, orientation, san-
té et bien-être des élèves, sont des sujets qui
vous préoccupent et nous savons qu'un parent
qui agit seul aura du mal à se faire entendre.

À la FCPE, nous avons le savoir-faire pour agir
collectivement au sein de l'école. En créant un
conseil local affilié à notre fédération, vous pour-
rez vous appuyer sur une structure qui vous don-
ne plus de poids dans la conduite de vos actions.

Vous serez affilié à un réseau présent de l'école au ministère

➤ Seules les fédérations peuvent siéger dans les instances départementales, régionales et nationales de l'Éducation nationale. Au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), la FCPE a le plus grand nombre de sièges pour défendre les élèves de l'école publique (8 sur 10). Dernière action en date auprès du ministère : l'annulation des zéros injustifiés pendant le confinement.

Vous serez accompagnés dans vos démarches

➤ Les parents sont des bénévoles et manquent souvent de temps. À la FCPE, nous faisons tout pour vous faciliter la vie en vous donnant accès à des services et ressources.

Formations et outils

➤ Des vidéos, des quiz et des forums pour connaître le fonctionnement de l'école :

www.jaimemonecolepublique.fr

Ressources

➤ Vous avez accès à toute la documentation de la FCPE : dossiers, campagnes, guides et kits sur tous les sujets qui vous intéressent.

Services

➤ Toutes les activités et actions de votre conseil local sont couvertes par l'assurance APAC.

La FCPE bénéficie d'un tarif réduit avec la Sacem, quand vous organisez des fêtes d'école ou autres manifestations. Vous avez un logiciel unique de gestion pour organiser vos bourses aux fournitures et bourses aux livres.

COMMENT CRÉER UN CONSEIL LOCAL FCPE

Si la responsabilité d'une association vous fait peur ou que vous n'avez pas de temps à consacrer aux démarches administratives, à la FCPE, vous pouvez créer un conseil local « section ». Pour accomplir les démarches nécessaires, contactez la FCPE de votre département : www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous

Organiser une réunion avec les parents

Vous avez besoin au départ d'être au minimum 2 personnes pour créer un conseil local.

Déclarer votre nouveau conseil local

Soit à la préfecture

www.service-public.fr/associations/vosdroits/R37933

Soit auprès de la FCPE de votre département.

À suivre aussi, un module en ligne pour créer et animer un conseil local :

www.jaimemonecolepublique.fr

Monter une liste FCPE aux élections scolaires

Naturellement, vous présenterez une liste FCPE aux élections scolaires organisées au mois d'octobre.

> COMMENT S'IMPLIQUER À LA FCPE

- Mener des actions solidaires (bourse aux livres, bourse aux fournitures, troc de vêtements ou de jouets...)
- Accompagner des familles qui en ont besoin.
- Agir pour les droits des enfants (avec d'autres associations ou collectifs).
- Débattre sur des sujets qui vous tiennent à cœur.
- Animer la vie de l'école autour d'événements comme des forums, ateliers, fêtes, débats, café trottoirs.
- Représenter les parents dans les instances locales.
- Faire partie du bureau du conseil local.

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE : 01 43 57 16 16

PAR MAIL : fcpe@fcpe.asso.fr

POUR UN CONTACT DANS VOTRE DÉPARTEMENT :

www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous



www.fcpe.asso.fr